

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2022

---

PROTÉGER ET À GARANTIR LE DROIT FONDAMENTAL À L'INTERRUPTION  
VOLONTAIRE DE GROSSESSE ET À LA CONTRACEPTION - (N° 488)

Commission	
Gouvernement	

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 399

présenté par

M. Breton, M. Di Filippo, M. Gosselin et Mme Dalloz

à l'amendement n° 274 de Mme Panot

-----

### ARTICLE UNIQUE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.